

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 10 septembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Gilles APELOIG et Pierre-Michel PECOUL
- Représentant les socioprofessionnels : Patricia GRILLET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Fatima CHOMAT, pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Frédéric FROMENT, pouvoir à Olivier BRIDELANCE ; Frédéric MARTIN, pouvoir à Patricia GRILLET.

Secrétaire de séance : Patricia GRILLET

Représentant de la Mairie : Rémi GOUDE, maire excusé.

En présence de : Jean Pierre DEMENUS, Directeur ; Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation

2025 – 18 : Tableau des emplois – Annule et remplace la délibération n° 2025-16 du 14/08/2025

- VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 et suivants relatifs au recrutement des agents par les établissements publics ;
- VU les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC) ;
- VU la délibération n° 2024-20 du 25 octobre 2024 ayant créé un poste de Directeur à temps incomplet de 5 heures hebdomadaires ;
- VU la note de synthèse présentée en séance ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la direction de la régie aux besoins croissants en matière de gestion, de suivi administratif, budgétaire et opérationnel ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer l'actuel poste de Directeur à raison de 5 heures hebdomadaires et de créer un nouveau poste de Directeur à hauteur de 30 % d'un temps complet (10h30 hebdomadaires annualisés) ;

CONSIDÉRANT que le poste doit être ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A, grade d'Ingénieur territorial ou d'Attaché territorial, et à défaut pourvu par voie contractuelle conformément aux dispositions légales ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition de Mme Héloïse NIEF, Ingénieur territorial principal de la commune de La Tronche, dans le cadre d'une convention conclue pour une durée de 6 mois à compter du 15 octobre 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : À compter du 30 octobre 2025, le poste de Directeur précédemment créé à raison de 5 heures hebdomadaires est supprimé du tableau des emplois de la régie.

Article 2 : À compter du 15 octobre 2025, il est créé un poste de Directeur à hauteur de 30 % d'un temps complet annualisé (10h30 hebdomadaires en moyenne), inscrit au tableau des emplois.

Article 3 : Ce poste est ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A (grades d'Ingénieur ou d'Attaché territorial). À défaut de candidat fonctionnaire, il pourra être pourvu par voie contractuelle conformément aux articles L332-8 et suivants du CGFP.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission au contrôle de légalité et de la mise à jour du tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 22 septembre 2025

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture le 22.09.2025
- de sa publication le 22.09.2025

Le Président

Olivier BRIDELANCE



**REGIE DU DOMAINE SKIABLE**
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr